

L'union libre en Amérique latine : aspects récents d'un phénomène séculaire

COHABITATION IN LATIN AMERICA: RECENT CHARACTERISTICS OF AN AGE-OLD PHENOMENON

LA UNION LIBRE EN LATINOAMERICA : ASPECTOS RECIENTES DE UN FENOMENO SECULAR

Julieta Quilodrán

Volume 28, Number 1-2, Spring–Fall 1999

L'union libre

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/010259ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/010259ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (print)

1705-1495 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Quilodrán, J. (1999). L'union libre en Amérique latine : aspects récents d'un phénomène séculaire. *Cahiers québécois de démographie*, 28(1-2), 53–80.
<https://doi.org/10.7202/010259ar>

Article abstract

Cohabitation is an old and widespread form of conjugality in Latin America. It could even be said to be the most distinctive form of nuptiality on this subcontinent. However, its persistence over the centuries and its recent evolution require that we analyze it in greater depth. The main purpose of this study is to present the characteristics of "traditional" cohabitation in Latin America, and particularly in Mexico, as they have emerged since 1950. Population studies over the past twenty-five years highlight the common features of a phenomenon that shows spatial and temporal variations: couples who are cohabiting seem to have begun to do so at an earlier age and are less stable than couples who have chosen to marry. They are also less educated and perform less specialized jobs.

L'union libre en Amérique latine : aspects récents d'un phénomène séculaire

Julieta QUILODRÁN *

UN BRASSAGE DIFFICILE

Bien que la vie de couple n'y ait jamais été reconnue comme légale en dehors du mariage, l'Amérique latine ne peut strictement être classée parmi les sociétés occidentales où le mariage légal constitue depuis des siècles l'unique moyen de fonder une famille. Les caractéristiques fondamentales de la formation des familles associées au respect de l'institution matrimoniale et au principe de la permanence et de l'universalité du mariage n'ont jamais été pleinement réalisées dans ce sous-continent et ne prévalent toujours pas aujourd'hui. Comme nous allons le montrer, l'union libre est en effet, depuis la conquête espagnole, un mode répandu et accepté de formation des couples en Amérique latine¹ : le « mariage sans papiers » est une réalité vécue, avec une intensité plus ou moins grande, par la population de tous les pays de cette région du monde. Cela ne veut pas dire que les Latino-américains qui optent pour ce mode d'union ont les mêmes caractéristiques que les hommes et les femmes qui font le même choix dans les pays développés.

Pour comprendre la réalité latino-américaine, il convient de remonter le fil de l'histoire et de rappeler, en tout premier lieu, notre condition de métis. Nous sommes issus de trois races : les indigènes américains, les Espagnols venus d'Europe et les noirs africains. La population autochtone a vu débarquer les conquérants espagnols au début du XVI^e siècle, et plus tard les

* El Colegio de México. jquilo@colmex.mx.

¹ En ce qui concerne les Caraïbes anglophones et francophones, voir Roberts, 1970; Léridon, 1970; et Charbit, 1987.

esclaves noirs d'Afrique, indispensables à l'économie coloniale. Or, toutes les régions de ce qu'on appelle l'Amérique espagnole n'étaient pas également peuplées : si la population indigène était assez nombreuse sur les plateaux du Mexique, de la Colombie, de l'Équateur, du Pérou et de la Bolivie, de grands espaces restaient peu peuplés ou complètement inhabités. De ce fait, et à cause des différences culturelles entre les populations déjà en place, l'impact de la conquête n'a pas été uniforme, malgré les efforts déployés par l'Église et la Couronne espagnole pour imposer partout le même ordre.

Les Espagnols poursuivaient deux objectifs : conquérir des territoires pour y établir un gouvernement colonial, et évangéliser les premiers occupants. Dans ce sens, leur conquête était temporelle et spirituelle. Selon Burguière (1986), une grande partie de l'acculturation de la population indigène aurait consisté dans l'imposition du mariage chrétien. Ce modèle supposait la monogamie, le libre choix du conjoint (et non son imposition par la communauté), le mariage direct (plutôt que la légitimation postérieure de l'union de fait) et l'adoption des rites catholiques. Ces derniers auraient contribué à faire accepter rapidement le mariage par les peuples très ritualisés qui habitaient le Mexique préhispanique.

L'Église visait donc à christianiser les autochtones, et il importait pour cela que les Espagnols conforment leur conduite à ses préceptes. À l'époque, soit avant le Concile de Trente (1563), l'Espagne, cherchant à combler le retard qui la séparait à cet égard des autres pays européens, effectuait sa transition vers le « modèle occidental de mariage », et le concubinage et l'illégitimité y restaient répandus, à tout le moins plus qu'en France, en Angleterre ou en Allemagne (McCaa, 1996). La « *barraganía* » (cohabitation entre deux personnes libres de se marier) y était courante. Il parut donc naturel aux Espagnols installés en Amérique de prendre des Indiennes ou des Noires pour femmes, d'autant plus que leurs compatriotes étaient peu nombreuses dans la colonie. Selon les données disponibles, on comptait une femme pour dix hommes chez les migrants espagnols. Le rapport aurait été de deux pour un dans la population d'origine africaine. Ce marché matrimonial déséquilibré contribua à façonner une société multiraciale très complexe, au point de vue non seulement de l'énorme quantité de types de métis issus de ce processus, mais aussi de la *tolérance* de ces sociétés éloignées de la métropole pour des « irrégularités telles que les naissances illégitimes ou les ruptures de couples » (Gonzalbo,

1998). La distance entre la métropole et les colonies brisa bien des familles, les hommes ayant laissé femmes et enfants en Espagne. Selon Gonzalbo (1998), une autre conséquence de cette conjoncture fut « le refus de certains comportements préjudiciables à la communauté, tels les mariages inégaux »². Si l'on en croit cette auteure, ces situations irrégulières, d'abord exceptionnelles, devinrent particulièrement fréquentes dans les zones urbaines et dans les régions minières, c'est-à-dire là où les migrants étaient nombreux. Ce « désordre » constitue à ses yeux ce que l'on a appelé « l'ordre colonial ». À vrai dire, la Couronne n'interdisait pas le mariage entre ressortissants espagnols et Indiens; au début, elle aurait même encouragé de telles alliances, surtout avec des héritières indiennes. En revanche, on n'avait pas prévu les unions avec des esclaves noires. Mais le métissage devança largement les lois interdisant les mariages « inégaux », édictées seulement au XVIII^e siècle (Real Pragmática de Matrimonios) et restées sans prise sur l'ensemble de la population. Comme elles augmentaient le pouvoir des familles en fixant à 25 ans l'âge de l'émancipation de la tutelle paternelle, ces lois devaient en principe contribuer à éliminer les mariages socialement « inégaux », mais ne touchèrent que les classes les plus riches, les seules à avoir les moyens matériels de s'opposer à la volonté de leurs enfants.

L'Église ne parvint donc pas à imposer le mariage chrétien à l'ensemble de la population, encore moins sous la forme stricte instaurée par le Concile de Trente. Elle dut faire des concessions pour s'adapter aux particularités d'un monde colonial très éloigné de la métropole : coutumes des populations autochtones; complexité des relations dans une société de jour en jour plus métissée, où la couleur de la peau déterminait la catégorie sociale (Rabell, 1992); difficultés des déplacements au sein de territoires très vastes; droits des Indiens et privilèges de la population espagnole, surtout née dans la métropole; etc. En ce qui concerne le mariage et la famille, c'est un modèle intermédiaire entre celui que proposait l'Église et ceux qui existaient parmi les populations autochtones qui prévalut : mariage plus précoce, plus universel, allant de pair avec une certaine proportion d'unions informelles.

L'Amérique espagnole, tolérant largement les unions de fait (informelles, libres ou consensuelles), subissait un niveau d'illégitimité beaucoup plus important qu'en Europe : quatre fois

² Essentiellement, les « mariages inégaux » unissaient des conjoints de groupes raciaux différents.

plus élevé qu'en Espagne d'après les estimations disponibles. Par ailleurs, si l'union libre — entre partenaires ne pouvant légaliser leur union en raison de leur inégalité raciale, ou entre Espagnols déjà mariés dans leur pays et femmes de la colonie issues de groupes socialement inférieurs — était « acceptée » ou plutôt « tolérée », elle n'a jamais joui du même prestige que le mariage. Quoi qu'il en soit, l'omniprésence de l'union libre nous a obligés à modifier, dans une certaine mesure, notre langage démographique; ainsi, lorsque nous parlons d'*unions*, nous désignons l'ensemble des mariages et des unions libres; de même, pour faire allusion à la fécondité des mariages, nous parlons plutôt de la fécondité des femmes en union, à moins de vouloir distinguer la fécondité des femmes mariées de celle des femmes vivant en union libre. Si nous n'avions pas adopté ces conventions, nous aurions laissé de côté dans nos analyses une partie importante de la nuptialité et de la fécondité de la région.

Le brassage des populations a sans aucun doute été difficile en Amérique latine et, après cinq siècles, on trouve encore des séquelles de la *rencontre* entre les populations indienne, espagnole et africaine. L'union libre en ferait partie.

Dans le texte qui suit, nous présenterons, tout d'abord, l'évolution de l'union libre en Amérique latine depuis 1950 ainsi que ses principales caractéristiques socio-démographiques. Il s'agit d'une synthèse de la littérature disponible, qui a pour but de montrer la permanence et l'hétérogénéité de ce phénomène dans la région. Une fois établies les caractéristiques principales de ce contexte, nous concentrerons notre attention sur le Mexique, où les analyses démographiques sur la nuptialité, et tout spécialement sur l'union libre, sont les plus nombreuses. L'explication de cette abondance réside dans l'utilisation fréquente de la catégorie « type d'union » pour expliquer des dynamiques démographiques distinctes. En bref, le type d'union, mis en rapport avec des situations socio-économiques différentes, a permis aux démographes d'approfondir leurs conclusions sur les modèles de nuptialité au Mexique, d'où l'attention qui lui a été accordée.

L'UNION LIBRE DANS LA SOCIÉTÉ LATINO-AMÉRICAINNE : BREF APERÇU

Même si l'histoire ne se répète pas de façon identique dans chacun des pays d'Amérique latine, les similitudes sont assez grandes pour nous permettre d'affirmer que le modèle de nup-

tialité latino-américain présente des traits communs à tous. Généralement, plus la population d'origine indienne ou africaine est importante dans un pays, plus les unions sont précoces et universelles et la proportion d'unions libres élevée.

L'union libre est un fait reconnu depuis longtemps par les historiens, et dans les recensements et les enquêtes modernes, notamment les enquêtes sur la fécondité, elle a souvent été considérée comme un type d'union distinct. Par conséquent, il est possible aujourd'hui d'avoir une certaine perspective sur son évolution. Cependant, jusqu'au début du siècle, aucune estimation plus ou moins fiable de son intensité n'a pu être établie. Étant donné qu'elle n'était pas reconnue comme une catégorie légale, les personnes vivant en union consensuelle étaient le plus souvent classées comme célibataires ou veuves. La situation a changé dans plusieurs pays dès les années 1930, et depuis 1950 des données sont disponibles pour presque toute l'Amérique latine.

Bien que la nuptialité de la région ait été peu étudiée par les démographes, quelques travaux comparatifs nous permettent de faire ressortir ses différences à travers le sous-continent. Nous nous servons de l'étude réalisée par Camisa (1977) au Celade et de trois recherches ultérieures pour dégager l'évolution des proportions d'unions libres de 1950 à 1990, par pays (voir le tableau 1).

L'une des caractéristiques de la nuptialité qui diffèrent le plus entre les pays latino-américains est en effet la proportion de la population vivant en union libre. Comme on peut le constater, l'écart maximal entre les pays (53,5 %) apparaît en 1960, et ce sont l'Argentine (6,2 %) et le Guatemala (59,7 %) qui occupent alors les positions extrêmes. Trente ans plus tard, en 1990, l'écart le plus marqué s'élève à 48,1 % et sépare le Chili (11,6 %) et la République dominicaine (59,7 %). On note que le seuil supérieur n'a pas bougé; par contre, la proportion minimale a presque doublé. Bien que les chiffres analysés proviennent de deux types de sources — recensements et enquêtes — qui ne fournissent pas une information également précise sur la nature des liens conjugaux (les données des enquêtes étant généralement plus fiables), ils peuvent être comparés sans trop de risques : les ordres de grandeur et les tendances ont été confirmés par des analyses transversales et longitudinales.

Pour faciliter les comparaisons, nous avons adapté aux unions libres le classement utilisé par Camisa pour rendre

TABLEAU 1 — Évolution de l'union libre en Amérique latine, 1950-1990
(pour cent couples)

Pays ^a	1950	1960	1970	1975	1980	1990	Variation (%) 1960-1990
PROPORTIONS D'UNIONS LIBRES : MOINS DE 20 %							
Argentine	—	6,2	13,1	—	15,9	21,1	70,6
Chili	7,7	6,7	5,3	—	7,9	11,6	42,2
Bésil	—	7,0	8,0	—	13,8	15,3	54,2
Mexique	—	17,3	16,9	14,0	15,3	15,3	- 13,1
Costa Rica	16,5	15,3	17,8	18,6	20,8	21,0	27,1
Uruguay	—	8,5	10,2	8,8	15,0	12,6	32,5
PROPORTIONS D'UNIONS LIBRES : 20 %-40 %							
Paraguay	35,6	28,2	26,9	32,4	24,7	29,2	3,4
Nicaragua	27,5	33,4	—	—	—	56,3	40,7
Cuba	42,2	—	37,5	—	39,9	—	—
Équateur	27,3	26,3	28,9	30,2	30,9	29,6	11,1
Pérou	—	—	32,1	29,0	31,0	32,1	—
Bolivie	—	—	—	—	—	22,1	—
Colombie	22,1	20,2	21,5	21,5	34,9	45,9	56,0
PROPORTIONS D'UNIONS LIBRES : PLUS DE 40 %							
Salvador	55,5	50,1	54,9	—	—	56,4	11,2
Honduras	—	45,0	—	—	—	50,1	10,2
Guatemala	70,8	59,7	54,8	—	46,5	40,1	- 48,9
Panama	60,3	50,6	58,3	52,0	59,8	53,6	5,6
Rép. dominicaine	—	57,7	54,2	63,2	61,0	59,7	3,4
Venezuela	44,8	40,3	33,7	34,0	33,9	34,8	- 15,8

Sources : pour 1950, 1960, 1970 et 1980, Rosero-Bixby, 1996, tableau 1; pour 1975, Quilodrán, 1985, tableau 1; pour 1990, Castro Martin, 1997, tableau 2. 1975 et 1970 : données d'enquête; autres années : données de recensement.

a. Classement des pays inspiré de Camisa, 1977, tableaux 5 et 11.

compte de la plus ou moins grande légalité de la nuptialité des pays latino-américains dans les années 1950. Sur cette base, nous avons distingué trois groupes de pays selon leurs proportions d'unions libres. Sauf exceptions, les pays n'ont pas changé de groupe pendant les quarante années d'observation, et la plupart enregistrent une augmentation, souvent non négligeable, de leurs proportions d'unions libres. Autrement dit, les pays d'Amérique latine continuent de former trois grands groupes à peu près identiques, malgré les variations qui les touchent presque tous. Ce sont surtout les pays qui présentaient au départ les proportions d'unions libres les plus faibles (moins de 20 %) qui subissent la croissance la plus forte. Au

contraire, les pays où les niveaux étaient les plus élevés en 1950, soit le Guatemala et la République dominicaine, enregistrent, l'un une faible augmentation (3,4 %), l'autre une diminution très sensible (- 49 %). Les taux de variation du Mexique et du Venezuela sont comparables (- 13,1 et - 15,8), mais sont calculés à partir de proportions d'unions libres très différentes. Le Pérou est resté stable, ses proportions oscillant autour de 30 %.

Cette description ne laisse aucun doute sur l'importance de l'union libre comme type d'union conjugale en Amérique latine. De plus, les données d'ordre historique que nous avons apportées illustrent qu'elle y a existé bien avant de se manifester dans les pays d'Europe occidentale. On ignore encore les raisons de son augmentation au fil des années.

Pour essayer de comprendre ce dernier phénomène, il faut revenir sur la nature des données analysées et prendre en considération la définition de l'union libre. En ce qui concerne les données, les proportions qui apparaissent au tableau 1 représentent des indices du moment reflétant la situation de la population en fonction de l'état civil (en l'occurrence, l'union libre) au moment d'un recensement ou d'une enquête, sans tenir compte du rang de l'union dont il s'agit. Ce point est important car, d'après ce que l'on sait, la probabilité est forte que les secondes unions soient des unions libres plutôt que des mariages légaux, de sorte que si les « remariages » se multiplient à la suite d'une augmentation des taux de dissolution des premiers mariages, il est bien possible qu'en fait ils soient le plus souvent des unions libres. Cette situation devrait être plus marquée dans les pays où le divorce n'existe que depuis les années 1980 (Argentine, Brésil) ou dans lesquels il n'est toujours pas permis (Chili). Ce sont d'ailleurs ces pays et la Colombie qui enregistrent les croissances les plus élevées des proportions d'unions libres entre 1980 et 1990 : l'impossibilité de divorcer et, par conséquent, de se remarier légalement y aurait fait croître la part des unions libres. À cette explication, assez évidente, pourraient s'en ajouter d'autres, qui n'ont pas été explorées non plus. D'une part, la crise économique pourrait avoir occasionné un certain ajournement du mariage; d'autre part, il faut accepter l'hypothèse d'un changement de comportement, surtout chez les jeunes, ayant mené à un abandon de l'institution matrimoniale. Eu égard à l'effet de la crise, on peut se demander pourquoi elle retarderait le mariage mais non la cohabitation. Les couples en union libre habiteraient-ils

chez leurs parents plus souvent qu'autrefois ? À tout le moins, il se peut que la crise ait suscité une plus grande tolérance face à ce type d'union. L'union libre est normalement plus répandue chez les jeunes; de ce fait, il est difficile de distinguer un changement générationnel d'un retard dans la légalisation des unions. On sait que, jusqu'à présent, la moitié des premières unions libres sont légalisées. L'union libre se transformerait en mariage avec le même partenaire une fois que les conjoints en auraient les moyens. En somme, le manque de ressources ne serait pas un empêchement pour un couple désireux de cohabiter. À l'autre extrême de l'échelle sociale, on pourrait bien assister à une diffusion du modèle de cohabitation des pays européens : l'union libre « traditionnelle » coexisterait avec l'union libre « moderne ». Mais ces hypothèses restent à vérifier.

Pour ce qui est de la définition de l'union libre, dans les recensements mexicains du moins, on la considère comme une « façon de vivre en couple de *manière permanente* sans que cette union soit reconnue par les lois civiles ni par l'Église ». L'idée de permanence implique théoriquement la cohabitation résidentielle et exclut, de ce fait, les « unions de visite ». En réalité, dans les pays latino-américains, il n'a jamais été question de prendre en considération l'existence de ce dernier type d'union comme cela se fait dans les Caraïbes anglophones et francophones, non parce qu'on les refuse, mais parce qu'on ne dispose pas des données nécessaires. Pour revenir aux unions libres, il faut distinguer entre celles qui finissent par être légalisées et celles qui ne changent pas de statut. Les premières se transforment assez rapidement en unions légales (mariages). De plus, elles se caractérisent en fin de compte par des comportements très semblables à ceux qui accompagnent les unions légales en ce qui concerne la stabilité et la formation de la descendance (Quilodrán, 1984 et 1991). Goldman (1981) et Goldman et Pebley (1986), dans deux études classiques sur la légalisation des unions en Amérique latine, affirment que la légalisation touche plus les premières unions que les suivantes, et que le fait de vivre en milieu rural ou en milieu urbain, le niveau de scolarité ou le fait que la femme ait été enceinte n'en modifient pas la probabilité. Elles ajoutent que les femmes catholiques auraient davantage tendance à légaliser leur union. Par ailleurs, au moment de l'enquête rurale menée en 1970 au Mexique, 25 % des unions libres avaient été légalisées, tandis qu'en 1976, lors de l'enquête mondiale sur la fécondité (WFS), le pourcentage d'unions libres légalisées atteignait 40 % dans

l'ensemble du pays (Quilodrán, 1991). Cette énorme augmentation sur une période aussi courte s'explique par la campagne menée par le gouvernement entre 1972 et 1974 pour régulariser les inscriptions de naissances dans les registres de l'état civil et transformer en mariages légaux le plus grand nombre possible d'unions libres et de mariages strictement religieux. Au Mexique, on continue de recourir aux légalisations massives, pour les unions en particulier. En principe, ces mesures visent à protéger la famille (la femme et les enfants), mais elles se trouvent à corriger des situations jugées irrégulières.

Malgré la part des « unions libres légalisées » (en principe plus stables) dans l'ensemble des unions libres correspondant à la formation d'une première union, on constate qu'il existe des différences importantes entre les femmes qui ont emprunté cette voie et celles qui sont entrées dans la vie à deux par un mariage direct. Les données du tableau 2 sont éloquentes à cet égard : elles témoignent de variations systématiques entre les deux groupes de femmes en ce qui concerne l'âge moyen à la première union, la stabilité des unions et la propension au remariage, ainsi que le lieu de résidence et le nombre moyen d'années de scolarité.

Les données d'enquête disponibles, qui couvrent les trois quarts des pays latino-américains, montrent que les femmes qui optent pour l'union libre entament généralement leur vie de couple un à deux ans plus tôt que les femmes qui se marient. On remarque également que l'écart entre les pays est plus important quand il est calculé sur l'âge moyen des femmes en union libre que sur celui des femmes mariées (les intervalles respectifs entre les valeurs extrêmes sont de 4,3 et de 3,5 ans). Cependant, les différences les plus frappantes entre femmes en union libre et femmes mariées concernent les ruptures d'union (séparations et divorces). Au Panama, pays où les deux types de premières unions présentent les proportions les plus similaires, les ruptures d'unions libres sont 3,3 fois plus nombreuses que les ruptures de mariages. Mais les différences peuvent être plus marquées encore puisque, dans la plupart des pays, on compte entre 5 et 10 fois plus d'unions libres interrompues que de mariages brisés. Il faut voir dans cette instabilité un trait inhérent à l'union libre, car il caractérise aussi bien l'union libre « traditionnelle » à laquelle nous nous intéressons ici que l'union libre « moderne » typique des pays développés.

L'âge moyen à la séparation ou au divorce étant moins élevé que l'âge moyen au veuvage, la probabilité d'un « remariage »

TABLEAU 2 — Quelques caractéristiques socio-démographiques des femmes en union libre et des femmes mariées (femmes de 15-49 ans)

Pays		Âge moyen à la première union (DHS-WFS)	Prob. rupture < 5 ans après la 1re union (WFS)	% femmes avec ≥ 2 unions (DHS)	Prob. remariage < 5 ans après la rupture (WFS)	Nombre moyen années de scolarité (DHS)	% unions libres en milieu rural (DHS)
Brésil (DHS, 1986)	UL	18,7	—	39,8	—	3,7	24,8
	M	20,2	—	3,3	—	5,3	
Costa Rica (WFS, 1976)	UL	21,2	0,22	—	0,36	—	—
	M	21,5	0,04	—	0,36	—	
Mexique (DHS, 1987)	UL	18,1	0,27	26,8	0,50	4,1	45,1
	M	19,0	0,07	3,8	0,34	5,3	
Bolivie (DHS, 1989)	UL	18,7	—	18,1	—	4,2	50,5
	M	19,8	—	4,2	—	5,3	
Colombie (DHS, 1986)	UL	18,5	0,32	22,3	0,67	4,0	29,5
	M	20,0	0,03	2,2	0,38	6,4	
Équateur (DHS, 1987)	UL	18,0	0,28	24,3	0,65	5,2	45,0
	M	19,6	0,04	4,5	0,42	6,8	
Paraguay (WFS, 1976)	UL	19,9	0,39	—	0,68	—	—
	M	20,8	0,02	—	0,38	—	
Pérou (DHS, 1986)	UL	18,5	0,30	16,9	0,63	4,7	29,4
	M	19,9	0,03	3,7	0,44	6,4	
Rép. dominicaine (DHS, 1986)	UL	16,9	0,41	38,7	0,82	4,4	43,0
	M	19,4	0,10	14,3	0,50	7,5	
Salvador (DHS, 1985)	UL	17,6	—	30,8	—	3,1	48,7
	M	19,5	—	7,8	—	4,8	
Guatemala (DHS, 1987)	UL	17,5	—	19,9	—	1,7	72,1
	M	18,0	—	4,6	—	2,8	
Panama (WFS, 1975-1976)	UL	19,5	0,33	—	0,74	—	—
	M	20,2	0,10	—	0,60	—	
Venezuela (WFS, 1977)	UL	19,0	0,33	—	0,77	—	—
	M	20,6	0,09	—	0,58	—	

Source : Castro Martin, 1997 : tableau 3 (données DHS); et Quilodrán, 1985 : tableaux 4, 6 et 7 (données WFS).

est plus forte après un divorce ou une séparation qu'après un veuvage. À défaut d'un terme convenant à l'ensemble des personnes précédemment mariées ou en union libre qui entrent dans une nouvelle union, nous utilisons ici celui qui s'applique aux gens qui se marient plus d'une fois, soit « remariage ». Comparativement à l'écart entre les probabilités de séparation des femmes en union libre et les probabilités de divorce des femmes mariées, les probabilités de remariage donnent lieu à des différences moins marquées. Cependant, les écarts entre les deux groupes persistent : de 1,2 à 1,9 fois plus de femmes forment une deuxième union parmi celles qui avaient choisi l'union libre pour entrer dans la vie de couple.

L'association entre la précocité de l'âge à la première union libre et les probabilités de remariage est très claire en République dominicaine et au Salvador. En ce qui concerne les autres pays, il faudrait une étude plus approfondie pour éclairer cette relation. Ainsi, au Venezuela et au Panama, les probabilités d'interruption et de remariage comptent parmi les plus élevées; or, l'âge à la première union n'est pas le plus précoce. Malheureusement, pour la plupart de ces pays, nous n'avons pas les enquêtes qui nous permettraient de poursuivre l'analyse; nous ne disposons pas non plus de ce genre d'information pour les pays où les proportions d'unions libres ont augmenté le plus durant les dix dernières années (ceux de la catégorie « moins de 20 % d'unions libres »). On sait cependant qu'au Brésil l'union libre est plus fréquente en milieu urbain³ et que son augmentation entre 1970 et 1980 s'est surtout faite au détriment des unions strictement religieuses conclues précocement, lesquelles ont diminué de 38 % en milieu urbain et de 48 % dans les zones rurales (Henriques, 1989). Nous verrons que ce dernier phénomène s'est également produit au Mexique.

D'autre part, le niveau de scolarité systématiquement inférieur des femmes en union libre confirme qu'elles sont de condition plus défavorisée que les femmes mariées. Bien que la fiabilité des données sur les années passées à l'école puisse être remise en cause dans certains cas, elles témoignent des différences entre les deux groupes. Les moyennes laissent voir que nulle part les femmes en union libre ne dépassent le niveau primaire. À vrai dire, les femmes mariées ne vont pas beaucoup plus loin : si on s'en tient aux pays retenus au tableau 2, seules celles du Costa Rica, de la République dominicaine, de

³ Dans la population âgée de 15 ans et plus.

l'Équateur et du Pérou comptent en moyenne plus de 6 ans de scolarité. Ces pays ne sont par ailleurs pas du tout homogènes pour ce qui est de la fréquence de l'union libre (tableau 1).

Une autre idée très répandue sur l'union libre consiste à la considérer comme un phénomène essentiellement rural, la rareté des bureaux de l'état civil ne favorisant pas la célébration des mariages. Les proportions présentées au tableau 2 pour les années 1990 livrent un portrait différent. Exception faite du Guatemala, partout, en milieu rural, la proportion de femmes en union libre est égale ou inférieure à 50 %. Il se peut néanmoins que « l'urbanisation » de l'union libre soit un fait assez récent, comme nous l'avons constaté au Pérou en comparant les générations couvertes par l'enquête DHS de 1986 (Quilodrán, 1992) ⁴.

Une autre caractéristique des unions libres latino-américaines est leur fécondité. Les femmes qui vivent en union consensuelle ont à peu près le même nombre moyen d'enfants — entre 3 et 4 — que les femmes qui ont conclu un mariage direct; elles en ont même parfois un peu plus (Castro Martin, 1997). Par contre, elles présentent des proportions plus élevées d'enfants nés avant l'union et de conceptions pré-nuptiales (Quilodrán, 1985, 1992). Toutefois, il convient d'examiner les chiffres de plus près avant d'affirmer, comme le font plusieurs auteurs, que l'union libre est plus féconde que le mariage. Les pays d'Amérique latine se situent en effet à différentes étapes de leur transition démographique, et les femmes en union libre, moins instruites que les femmes mariées, sont susceptibles d'avoir tardé davantage à réduire le nombre de leurs enfants. Pour justifier l'hypothèse de leur fécondité plus élevée, il faudrait que celle-ci subsiste pour un même âge à l'union et dans un contexte où toutes les populations seraient en régime de fécondité naturelle. Or, l'analyse des données WFS sur le Mexique atteste l'effet réducteur de la plus grande instabilité de ce type d'union sur la fécondité (Quilodrán, 1984).

La synthèse que nous venons de présenter permet de décrire *l'union libre latino-américaine* comme un type d'union traditionnelle, présent dans tous les pays avec une intensité variable, et caractérisé par les traits suivants : 1) une certaine précocité (les femmes ont environ 19 ans à la formation de leur

⁴ Au Pérou, la proportion de femmes en union libre habitant en milieu urbain atteint 49 % chez les femmes âgées de 40 à 44 ans et 66 % chez les femmes âgées de 20 à 24 ans au moment de l'enquête.

première union); 2) une instabilité supérieure à celle des mariages, mais une durée suffisamment prolongée pour permettre une descendance presque aussi nombreuse que la leur; 3) une tendance à la légalisation, laquelle touche parfois près de la moitié des premières unions libres, et ce assez peu de temps après leur formation; 4) une fréquence supérieure parmi les unions de deuxième rang; et 5) un caractère plus urbain que rural et, surtout, une association avec un faible niveau de scolarité.

Malgré le processus de modernisation qui a touché la région, l'union libre y demeure le refuge des couples les plus défavorisés. Mais on la voit aussi se répandre dans des pays qui jouissent de niveaux d'instruction plus élevés et où elle était restée peu fréquente jusqu'à présent (Argentine, Brésil, Chili, Uruguay) : on peut se demander si elle y présente les mêmes caractéristiques qu'ailleurs. Il se peut fort bien que cette augmentation soit liée au fait que dans ces pays, où le divorce n'existait pas encore il y a peu de temps, l'union libre représentait la seule possibilité de « remariage ».

L'UNION LIBRE AU MEXIQUE

En 1960 le Mexique se situait, avec ses 17,3 %, au premier rang du groupe des pays où les proportions de femmes vivant en union libre étaient les plus faibles (moins de 20 %). Trente ans plus tard, en 1990, il appartient au même groupe, mais occupe l'une des dernières places. De plus, il est le seul à avoir vu diminuer sa proportion d'unions libres (- 13 %), alors que les autres pays ont subi une augmentation de 27 % à 70 % (voir le tableau 1). Certains, tels l'Argentine et le Costa Rica, ont même dépassé le seuil de 20 % (21 % chacun). Pourtant, le Mexique est différent des autres pays de ce groupe, ceux du cône sud de l'Amérique, où l'union libre est un fait récent. Entre 1930, année où la proportion d'unions libres enregistrées au recensement était d'environ 25 %, et 1960, l'union libre a reculé de façon sensible dans l'ensemble du pays (- 36,4 %); depuis, sa part oscille entre 14 % et 15,5 % (Quilodrán, 1998). La persistance de ce mode de formation des couples dans le scénario national et la création d'un système de statistiques indépendant de l'Église⁵ depuis la fin du siècle dernier ont

⁵ L'Église ne reconnaissait pas l'union libre et ne l'inscrivait évidemment pas comme un fait d'état civil dans les registres paroissiaux.

suscité une ouverture qui a permis de recueillir des données sur ce phénomène et de l'étudier.

Les recensements mexicains, nous l'avons signalé, définissent *l'union libre ou consensuelle* comme une « façon de vivre en couple de manière permanente sans que cette union soit reconnue par les lois civiles ni par l'Église ». À vrai dire, en introduisant cette catégorie d'union indépendante dans le recensement de 1930, on ne faisait que reconnaître un phénomène datant de l'époque coloniale, mais demeuré invisible en raison de son illégitimité aux yeux de l'Église. Par conséquent, il est fort probable que la proportion de 25 % d'unions libres obtenue au recensement de 1930 soit inférieure à la réalité. Quoi qu'il en soit, il est permis d'affirmer qu'au moins un couple sur quatre vivait en union libre à cette époque; aujourd'hui, la proportion n'est plus que d'un sur sept. La vie conjugale a donc connu au Mexique une *institutionnalisation* poussée durant le XXe siècle. Ce processus, achevé depuis longtemps en Europe, a progressé sans que, pour autant, le mariage devienne universel. De toute manière, les recensements visent essentiellement à saisir les couples qui cohabitent de façon permanente et sont censés constituer une famille, qu'ils soient mariés ou en union libre. La perception des unions libres comme stables et fécondes repose sur des fondements historiques irréfutables. Mais il n'est pas évident que la situation soit semblable pour les unions libres qui se multiplient depuis les années 1980 dans de nombreux pays latino-américains. Peut-on rattacher l'ensemble de ces unions libres « nouvelle-vague » aux nouveaux modèles de formation des couples qui se répandent dans les pays développés ? Sont-elles dues à la propagation de nouveaux comportements dans des couches sociales du sous-continent où le niveau d'instruction est élevé et où les femmes, non seulement participent largement au marché du travail mais jouissent, en général, d'un statut comparable à celui des femmes du monde industrialisé ? Faut-il invoquer d'autres raisons, telles que les crises économiques et leur impact sur le coût des formalités de mariage ou l'impossibilité du remariage légal liée à l'inexistence du divorce ? Sans doute tous ces facteurs jouent-ils un rôle, et il faut établir la part de chacun. Le divorce, en tout cas, n'est pas une excuse au Mexique, dans la mesure où il y existe depuis 1917; mais il n'est utilisé que rarement : au recensement, moins d'un pour cent de la population âgée de 12 ans et plus s'est déclarée divorcée. La séparation de fait est plus fréquente (elle touchait 2 % des femmes et

0,7 % des hommes en 1990). Mais il est fort possible que le mariage fléchisse dans un avenir proche, surtout le mariage civil et religieux, qui commence déjà à régresser légèrement en faveur de l'union libre. La progression de cette dernière et ses modalités — première union ou remariage, solution de rechange ou prélude au mariage — relèvent sans doute de causes très diverses.

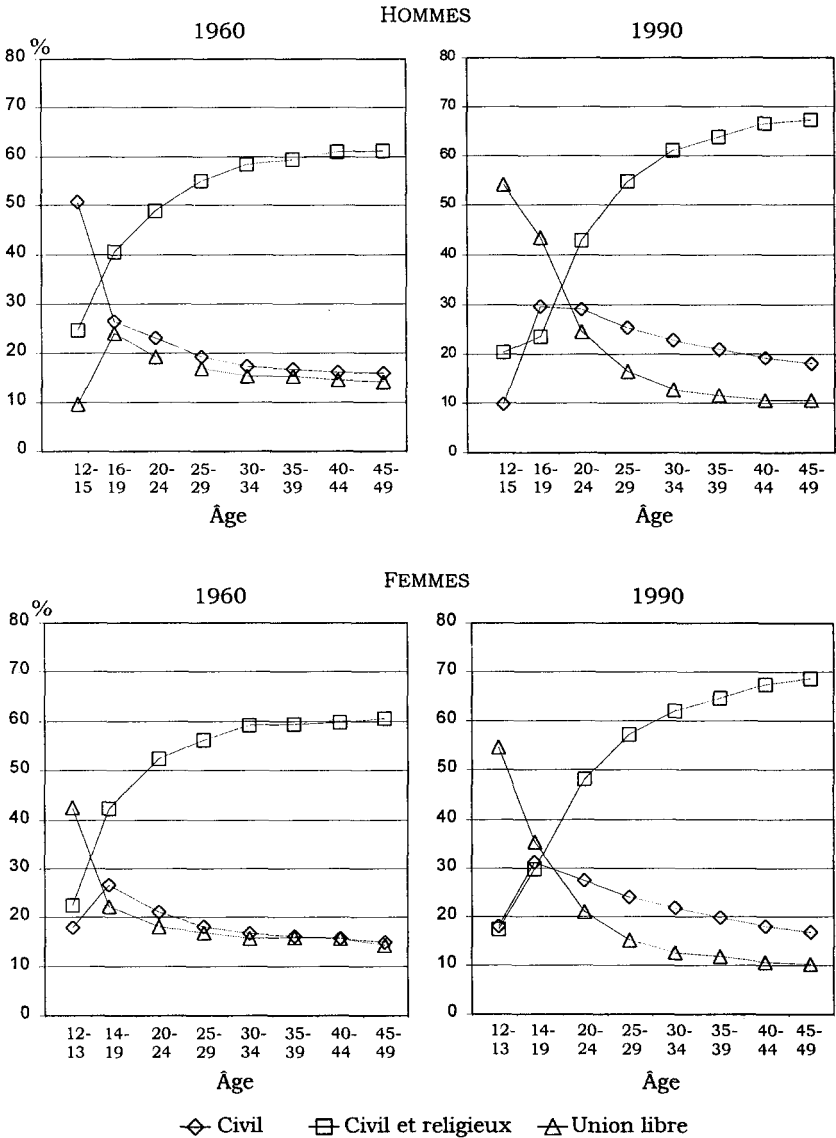
Calendrier et stabilité des premières unions libres

Proportions par âge

Les seules sources qui fournissent des données permettant d'estimer certains indices démographiques sur l'union libre sont les recensements et les enquêtes représentatives. Les données de recensement éclairent surtout l'évolution à long terme de l'intensité du phénomène et son inscription différentielle dans l'espace. Toutefois, comme l'information disponible est issue de la question sur l'état civil au moment du recensement, elle ne concerne pas nécessairement la première union. Les enquêtes, par contre, permettent des analyses plus précises selon le rang des unions et selon d'autres caractéristiques individuelles; malheureusement, celles qui existent pour le Mexique ne tiennent compte que des femmes. Pour les hommes, nous devons nous contenter des données de recensement. Nous présenterons ici tous les indices relatifs à l'union libre que nous avons pu réunir, en les comparant dans la mesure du possible avec les indices relatifs à l'union légale (mariages).

Chaque type d'union suit un calendrier particulier⁶ (figure 1). Tant chez les hommes en 1990 que chez les femmes en 1960 et en 1990, l'union libre est le type d'union le plus fréquent aux âges les plus jeunes. Cependant, sa part diminue rapidement avec l'âge et, à 20 ans, elle est largement dépassée par le mariage civil et religieux. De son côté, le mariage civil augmente jusqu'à l'âge de 20 ans chez les femmes et jusqu'à 25 ans chez les hommes, sauf chez les hommes en 1960 (mais dans ce cas la diminution se fait à partir d'un seuil élevé, jusqu'à un niveau qui demeure important). Après 20 ans, l'union libre et le mariage civil suivent une courbe analogue, mais la part du second est systématiquement plus grande,

⁶ Nous ne tenons pas compte des unions strictement religieuses, étant donné qu'elles ne représentaient que 9,6 % de l'ensemble au recensement de 1960 et 4 % à celui de 1990.



Source : Quilodrán, 1998, annexe 3 (d'après le recensement de 1990).

FIGURE 1 — Individus vivant en couple, par âge, sexe et type d'union, Mexique, 1960 et 1990

surtout en 1990. C'est toutefois le mariage civil et religieux qui se taille la part la plus importante, et sa progression se maintient jusqu'au groupe d'âge 55-59 ans (non représenté). Si on tient compte du fait qu'après 35 ans la probabilité de

contracter un premier mariage est presque nulle, il faut accepter l'hypothèse d'un changement de statut des unions, à moins qu'il existe des différences générationnelles importantes dans la propension à contracter un type d'union ou un autre. Autrement dit, une partie des unions libres seraient légalisées, se transformant en mariages civils ou en mariages civils et religieux. De même, certains mariages civils peuvent être devenus des mariages civils et religieux, et certaines unions libres s'être transformées en mariages religieux. Dans l'enquête WFS de 1976, on a tenté d'évaluer l'ampleur de ces conversions et on a constaté que 50 % allaient au mariage civil et religieux, 34 % au mariage civil et le reste au mariage religieux. On peut s'étonner du fait que le mariage religieux, qui n'est pas légal, continue d'avoir des adeptes et que l'Église persiste à le célébrer, bien qu'elle n'ait pas le droit de le faire s'il n'est pas précédé du mariage civil (Quilodrán, 1991).

L'analyse qui précède témoigne de la diversité des parcours matrimoniaux au Mexique et, en général, dans les pays d'Amérique latine. Étant donné les transformations que peut subir la première union à mesure que le temps passe et qu'elle se consolide, la dynamique de la primo-nuptialité devient très complexe.

Le problème est de savoir si les nouvelles générations, plus nombreuses à choisir l'union libre pour former un premier couple, vont recourir à la légalisation dans les mêmes proportions et au même rythme que les générations plus âgées. Si elles se montrent moins empressées à le faire, la chute de la courbe de l'union libre sera moins marquée qu'elle ne l'est actuellement, et la progression du mariage, surtout civil et religieux, devrait s'arrêter plus tôt, la courbe devenant asymptotique. Depuis 1930, les proportions d'unions libres diminuent au profit des unions légales, mais leur augmentation aux jeunes âges lors du recensement de 1990 exprime un changement de comportement important. Il faudra être attentif et discerner quels sont les groupes sociaux concernés.

Stabilité

Les données du tableau 2 montrent de manière frappante que l'union libre est moins stable que le mariage. Le nombre de femmes qui ont fait l'expérience d'une rupture au moment des enquêtes est beaucoup plus élevé chez les femmes en union libre que chez les femmes mariées. Toutefois, les proportions de femmes en union libre qui apparaissent dans ce tableau com-

prennent à la fois des femmes qui vont finir par légaliser leur union (ou par contracter simplement un mariage religieux) et des femmes qui vont toujours rester en union libre. Les enquêtes de 1970 sur la fécondité rurale (Pecfal-R) et l'enquête WFS de 1976 ont recueilli des récits biographiques qui permettent de reconstituer l'histoire des femmes de plus de 35 ans (Quilodrán, 1984 et 1991). On arrive ainsi à distinguer trois grands types de trajectoires conjugales : 1) celles des femmes qui ont contracté un mariage direct (civil ou civil et religieux); 2) celles des femmes qui sont entrées en union libre et y sont restées; et 3) celles des femmes qui ont légalisé leur union libre. Le tableau 3 présente quelques caractéristiques de ces parcours matrimoniaux.

TABLEAU 3 — *Quelques caractéristiques des trajectoires conjugales des femmes de 35-49 ans^a selon les enquêtes Pecfal-R (1970) et WFS (1976), Mexique*

Trajectoire conjugale	Âge moyen à la première union	% unions interrompues ^a	Durée moyenne (années) ^b	% femmes ≥ 2 unions
Toujours mariées				
1970	19,3	13,3	27,1	—
1976	20,0	9,2	25,5	3,0
Toujours en union libre				
1970	18,3	25,7	25,4	—
1976	18,8	24,8	23,6	14,3
Union libre légalisée				
1970	19,2	0,0	27,8	—
1976	18,7	5,1	27,0	0,0

Source : Quilodrán, 1983.

a. Unions avant 50 ans.

b. Somme des années passées en union par les femmes de 45-49 ans par rapport au nombre de femmes en union de ce groupe d'âge. Toutes les unions sont comptées, quel que soit leur rang.

Bien que les deux enquêtes ne puissent strictement être comparées, puisque l'une couvrait l'ensemble du pays (WFS) et l'autre uniquement les zones rurales (Pecfal-R), elles révèlent néanmoins des constantes intéressantes. L'union libre, toujours plus précoce que le mariage, le précède d'un an en moyenne. De plus, elle s'interrompt beaucoup plus souvent que le mariage et que les unions légalisées, tant dans l'ensemble du pays qu'en milieu rural. La proportion des ruptures est deux

fois plus élevée chez les femmes en union libre que chez les femmes mariées. Elle est nulle ou très faible chez les femmes en union libre légalisée, ce qui laisse croire à une sélection des femmes qui font la transition de l'union libre au mariage. Il se peut aussi que les pressions exercées pour faire advenir le mariage se fassent également sentir pour en empêcher la dissolution.

Quant à la durée des unions, on constate qu'elle n'est, en moyenne, que de deux ans plus élevée chez les femmes mariées ou en union libre légalisée que chez les femmes qui sont encore en union libre à la fin de leur vie reproductive. Quoi qu'il en soit, ces chiffres montrent que l'union libre n'est pas une union éphémère, du moins jusqu'aux années 1970. Malheureusement, aucune des nouvelles enquêtes ne fournit de récits biographiques, ce qui nous empêche d'estimer ces indices pour des dates plus récentes.

Une autre caractéristique différentielle a gagné en importance dans l'enquête DHS de 1987 : la proportion de femmes ayant formé deux unions ou plus (tableau 2). De 14,3 % en 1976, cette proportion a presque doublé au bout de dix ans (26,8 %), ce qui devrait vouloir dire que la durée moyenne des unions libres a diminué. Cependant, la proportion de femmes remariées n'a presque pas bougé, passant de 3,0 % à 3,8 %.

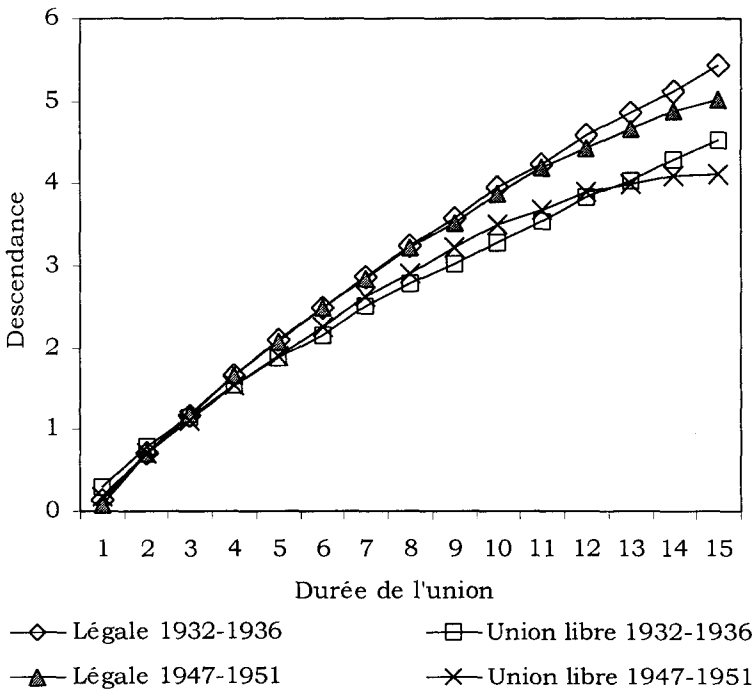
En conclusion, on peut dire que les trajectoires conjugales amorcées par l'union libre ne sont pas les mêmes que celles qui commencent par l'union légale. On entre en union libre à un âge plus précoce, et les risques de rupture de cette première union ainsi que la probabilité de contracter ensuite d'autres unions sont plus grands qu'en cas de mariage direct.

Formation de la descendance

Quand une société ne contrôle pas volontairement sa fécondité, le modèle de nuptialité qui y prévaut exerce une influence directe sur ses indices de fécondité, à travers la durée d'exposition des femmes au risque de conception. Si cette durée est fonction du type de la première union, il devrait en aller de même pour la fécondité. C'est l'hypothèse que nous avons adoptée pour explorer la relation fécondité-nuptialité dans le cas du Mexique. Autrement dit, si les mariages sont plus stables que les unions libres, leur fécondité devrait être plus élevée. Les données des trois enquêtes que nous avons analysées (1970, 1976 et 1982) confirment la relation entre durée

plus longue de l'union et nombre supérieur d'enfants. Cependant, on observe que la généralisation de la contraception a affaibli le pouvoir discriminant du type d'union.

Pour illustrer les différences de fécondité selon les types d'unions, nous présentons les résultats des tables de « formation de la descendance » par génération, selon le type et la durée des unions (Quilodrán, 1991). Il s'agit de la progression du nombre moyen d'enfants par femme mariée ou en union libre, pour deux groupes de générations (figure 2). On constate d'abord que les courbes correspondant à chaque type d'union ne se séparent qu'au bout de quatre ans. À partir de ce moment, les mariages commencent à cumuler plus d'enfants que les unions libres, indépendamment du groupe de générations. Toutefois, après 15 ans d'union, la descendance ne diffère que d'un enfant en moyenne entre les types d'unions, atteignant 5,4 et 4,5 enfants dans les générations 1932-1936 et 5,0 et 4,1 enfants dans les générations 1947-1951.



Source : Quilodrán, 1991, tableaux 53 et 54.

FIGURE 2 — Descendance selon la durée de l'union, par type d'union et par génération

Il est intéressant de remarquer l'apparition d'une légère baisse de la fécondité entre les générations, et ce avant l'implantation des programmes de planning familial (1975-1976). Le nombre moyen d'enfants aurait diminué de 0,4 enfant par femme au bout de 15 ans d'union entre les générations qui ont commencé à se reproduire vers le milieu des années 1950 (1937-1941) et celles qui l'ont fait dès le début des années 1960 (1947-1951). Mais, fait encore plus frappant du point de vue de la reproduction, lorsqu'on fait éclater la catégorie unions libres en « unions libres légalisées » et « unions libres qui n'ont jamais changé de statut », les différences s'accroissent. L'analyse des femmes des générations 1927-1936 qui sont entrées en union libre entre 15 et 19 ans (WFS) indique que celles qui ont légalisé leur union atteignent, au bout de 15 ans d'union, une descendance moyenne de 5,9 enfants, et que les femmes restées en union libre n'obtiennent qu'une descendance de 4,3 enfants : 1,6 de moins (Quilodrán, 1991 : 20, graphique 2).

Les données qui précèdent témoignent des différences de trajectoire conjugale et génésique entre femmes mariées et femmes en union libre. Est-ce à dire qu'il existerait deux régimes démographiques, l'un associé au mariage, l'autre à l'union libre ? C'est en quelque sorte la question que se posent Palloni et DeVos (1992) pour l'Amérique latine. Il faudrait voir si une telle assertion est valable dans le cas des sociétés qui ont achevé leur transition de fécondité.

Différences socio-économiques

Une fois établi le parcours conjugal et génésique particulier à chaque type d'union, on peut se demander si les caractéristiques socio-économiques des mariages et des unions libres sont différentes elles aussi. Nous présentons à ce propos, au tableau 4, quelques données sur le niveau d'instruction et sur la participation au marché du travail des femmes interrogées dans l'enquête WFS. On constate d'abord que les femmes en union libre et en union libre légalisée sont peu scolarisées ; 32 % d'entre elles n'ont jamais été à l'école. Ce pourcentage est très supérieur à celui des femmes mariées non scolarisées (19%). Par contre, il n'y aurait guère de lien entre la participation des femmes au marché du travail avant la formation de leur premier couple et le type d'union choisi par elles. En effet, plus de la moitié des femmes en union libre *et* des femmes mariées avaient travaillé avant de nouer une relation conjugale.

TABLEAU 4 — Types d'unions et caractéristiques socio-économiques, femmes de 15-49 ans, Mexique (WFS, 1976) (%)

	Unions légales	Unions libres	Unions libres légalisées
Femmes sans scolarité	19,1	32,8	32,1
Travail avant l'union	52,3	58,4	57,9
Travail domestique payé avant l'union	33,0	61,2	—
Conjoint travaillant dans le secteur agricole	35,0	45,3	44,2

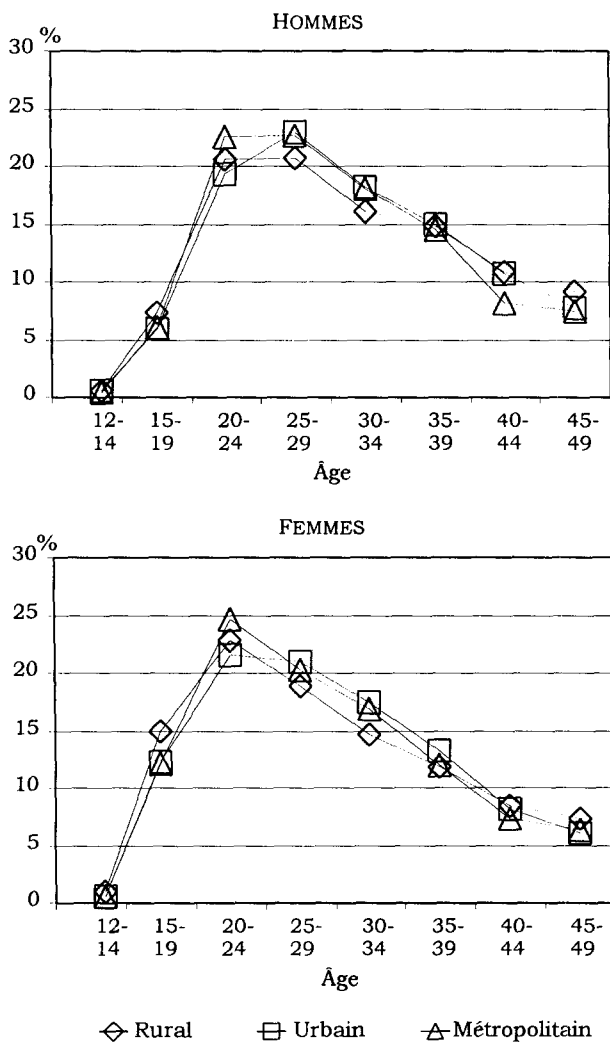
Source : Quilodrán, 1991 : 20, graphique 2 (tableau 42); Quilodrán, 1998 : 16, graphique 1 (tableau 1.3).

La différence entre types d'unions s'établit plutôt par rapport à l'activité exercée : les femmes en union libre sont deux fois plus nombreuses que les femmes mariées à avoir travaillé comme domestiques (bonnes).

D'autre part, en ce qui concerne l'activité du conjoint, on note que près de la moitié des femmes en union libre et des femmes en union libre légalisée vivent avec un homme qui travaille dans le secteur agricole. Ce pourcentage est presque 30 % supérieur à celui qu'on enregistre pour les époux des femmes mariées.

Le fait que l'urbanisation du pays ait suivi un cours très rapide après 1976 nous oblige à actualiser les chiffres sur l'union libre en fonction du milieu de résidence. D'après les données du recensement de 1990 selon l'âge et l'état civil, la proportion de la population en union libre est aujourd'hui plus élevée en milieu urbanisé. L'union libre touche 6,4 % de la population de 15-49 ans établie en milieu urbain (villes de 20 000-499 999 habitants), 5,8 % de celle des agglomérations métropolitaines (plus de 500 000 habitants) et 8,8 % de celle des zones rurales.

Les mêmes données permettent d'établir le calendrier des unions libres selon le milieu de résidence. La figure 3 présente leur distribution par âge et par sexe en milieu rural, en milieu urbain et en milieu métropolitain. En ce qui concerne l'âge, les différences entre les trois milieux sont ténues. Le seul point à signaler est la légère précocité de l'union libre chez les femmes rurales par rapport aux femmes des villes. D'autre part, on remarque que les hommes entrent en union libre plus tard que les femmes et que le sommet de leur courbe est plus aplati.



Source : Données issues d'un échantillon du recensement de 1990.

FIGURE 3 — Distribution par âge des hommes et des femmes en union libre, selon le milieu de résidence, Mexique, 1990 (pour 100 personnes de 12-49 ans dans chaque milieu)

Autrement dit, chez les femmes, les proportions d'unions libres commencent à diminuer à partir du groupe 20-24 ans (elles représentent à ce moment environ 25 % de l'ensemble de la population des deux sexes); chez les hommes, la chute se produit à partir du groupe 25-29 ans et se poursuit jusqu'à 45-49 ans.

Les caractéristiques socio-économiques ne font, finalement, que confirmer les différences démographiques entre types d'unions. Non seulement l'union libre apparaît-elle comme plus précoce, plus instable et moins féconde que le mariage, mais les femmes qui l'ont choisie sont également peu scolarisées et, lorsqu'elles participent à l'activité économique, occupent les emplois du bas de l'échelle. De plus, leurs conjoints travaillent plus souvent dans le secteur agricole que ceux des femmes mariées. Mais ce portrait est probablement en train de changer, car les données plus récentes montrent que l'union libre « s'urbanise » constamment.

Karzman et Gerstenfeld (1994) apportent un élément supplémentaire à l'analyse. Dans une étude sur l'organisation des familles dans quelques pays d'Amérique latine (Venezuela, Costa Rica, Colombie et Uruguay), ils établissent que, même si l'on isole le niveau de scolarité et le revenu des parents, les enfants des couples en union libre réussissent moins bien à l'école que ceux des couples en union légale. À leur avis, « un contexte de socialisation plus stable, comme celui qu'assure le mariage, peut compenser en partie le manque de ressources ». Cela voudrait dire que les différences entre types d'unions vont au-delà des aspects démographiques et socio-économiques et qu'il faudrait donc aller plus loin dans leur traitement.

CONCLUSION

Les unions libres latino-américaines sont étroitement liées à la formation de la société coloniale et à son histoire. Favorisées par le mélange racial issu de la *rencontre* de cultures aussi différentes que l'indienne, l'espagnole et la noire, elles résultent de l'échec partiel des tentatives du conquérant européen pour imposer le catholicisme et le modèle de mariage qui l'accompagne. L'importance du phénomène des unions informelles, libres ou consensuelles varie énormément à travers le continent : il ne touche aujourd'hui que 11,6 % des couples au Chili, comparativement à 60 % en République dominicaine. Elle varie également à travers le temps : des pays où les proportions d'unions libres ne dépassaient pas 7 % en 1960 les ont vues croître de façon parfois sensible. Seuls le Mexique, le Venezuela et le Guatemala ont enregistré une diminution.

Bien que l'existence de l'union libre ait été signalée comme le trait le plus marquant de la nuptialité de l'Amérique latine, il serait donc hardi de parler d'un seul modèle de nuptialité. En

gros, le modèle des pays du cône sud du continent se rapprocherait de celui de l'Europe des années 1950 et 1960. À mesure qu'on remonte vers le nord, mais surtout vers l'Amérique centrale et les Caraïbes, l'intensité de la nuptialité augmente, l'âge à la première union devient plus précoce et l'union libre gagne en fréquence. Cependant, dans tous les pays, du moins jusqu'à présent, les couples en union libre forment une catégorie peu instruite; les hommes travaillent surtout dans le secteur agricole et les femmes, lorsqu'elles sont encore célibataires, comme domestiques. Par ailleurs, il faudrait analyser avec soin la progression récente de l'union libre afin, entre autres choses, d'y faire la part des premières unions et celle des unions ultérieures.

Les données disponibles pour le Mexique permettent d'aller plus loin dans la connaissance de l'union libre. Nous avons vu notamment qu'elle ne constitue pas une catégorie homogène. Une fois légalisée, elle présente autant de stabilité que le mariage et une fécondité égale ou supérieure, tout en restant aussi rurale et associée à une scolarité aussi faible que l'union libre non légalisée. Or, les réponses recueillies au moyen d'entretiens semi-directifs réalisés auprès de divers groupes de la population mexicaine — ruraux, urbains-métropolitains, aisés et populaires — témoignent du désir universel des femmes de passer par le mariage, même si leur vie conjugale a débuté par une union libre (Quilodrán, 1998). Le référent social est le mariage direct, mais l'union libre légalisée apparaît comme une solution acceptable. Il ne faudrait pas en déduire que l'union libre stigmatise les gens, mais une fierté est associée au fait d'être mariée devant « toutes les lois », c'est-à-dire civilement et religieusement. L'opinion généralisée est que le mariage religieux implique un véritable engagement et que les couples qui y accèdent ne devraient pas divorcer. Le mariage civil est nécessaire mais ne revêt pas la même importance dans une société telle que la société mexicaine, très attachée aux rituels.

Dans cette optique, l'union libre apparaîtrait comme un mariage raté, comme une situation que les gens, les femmes surtout, *subissent* plus qu'ils ne la choisissent, comme une alternative au mariage. C'est donc la possibilité de *choisir*, de négocier avec son partenaire le type d'union dans lequel on veut s'établir, qui semble faire la différence entre « l'union libre traditionnelle » réputée caractéristique de l'Amérique latine et « l'union libre moderne » répandue dans les pays développés et dans certaines couches sociales un peu partout dans le monde.

Des nombreux auteurs ont proposé une classification des unions libres, notamment Santow et Bracher (1990) et Villeneuve-Gokalp (1990). Avec des nuances, ces deux études font de l'union libre, soit un prélude plus ou moins long, soit une solution de rechange au mariage. Cependant, les raisons de former une union libre ont été et demeurent nombreuses. L'union libre serait une sorte de *catégorie refuge*, un choix préférable au célibat ou à la monoparentalité (union de réparation), un prélude à un mariage que des considérations économiques ou légales (l'inaccessibilité du divorce) mettent hors de portée, un moyen de ne pas s'engager dans une union stable ou de vivre une union homosexuelle, etc. On pourrait continuer à imaginer des situations où l'union libre, « traditionnelle » ou « moderne », est la solution qui convient le mieux à un couple désireux de cohabiter. L'important est de reconnaître son hétérogénéité et de l'étudier dans toute sa complexité.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BURGUIÈRE, André. 1986. *Histoire de la famille*. Paris, Armand Colin, vol. 2, 559 p.
- CAMISA, Zulma. 1977. « La nupcialidad de las mujeres solteras en América Latina », CELADE (Costa Rica), Serie A, no 1034 : 9-75.
- CASTRO MARTIN, Teresa. 1997. « Marriages without papers in Latin America », dans IUSSP. *International Population Conference*. Pékin, IUSSP : 941- 960.
- CHARBIT, Yves. 1987. *Famille et nuptialité dans les Caraïbes*. Paris, INED/Presses universitaires de France, 412 p.
- GOLDMAN, Noreen. 1981. « Dissolution of first unions in Colombia, Panama and Peru », *Demography*, 18, 4 : 659-679.
- GOLDMAN, Noreen, et Anne R. PEBLEY. 1986. « Legalización de uniones consensuales en México », *Estudios Demográficos y Urbanos*, 2 : 267-292.
- GONZALBO, Pilar. 1998. « El desorden de una sociedad ordenada », dans Pilar GONZALBO. *Familia y orden colonial*. Mexico, El Colegio de México (sous presse).
- HENRIQUES, Maria Helena. 1989. « Brasil: Changes in nuptiality and their fertility implications », dans IUSSP. *International Population Conference*. New Delhi, IUSSP : 163-174.
- KARTZMAN, Rubén, et Pascual GERSTENFELD. 1994. « Organización familiar y equidad », dans CEPAL/CELADE, *Taller de trabajo. Familia, Desarrollo y Dinámica de Población en América Latina y el Caribe*. CEPAL/CELADE.

- LÉRIDON, Henri. 1970. « La fecundidad según el tipo de unión en Martinica », dans *Actas de la conferencia regional latinoamericana de población (IUSSP)*. Mexico, El Colegio de México : 373-378.
- MCCAA, Robert. 1996. « Tratos Nupciales: la constitución de uniones formales e informales en México y España, 1500-1900 », dans Pilar GONZALBO et Cecilia RABELL, éd. *Familia y vida privada en la historia de iberoamérica*. Mexico, El Colegio de México/UNAM : 21-57.
- PALLONI, Alberto, et Susan De VOS. 1992. « Changes in families and households in Latin America since 1950 », dans CELADE. *Paper prepared for presentation at the 1992 American Sociological Association Meetings, Pittsburgh*. CELADE : 32.
- QUILODRÁN, Julieta. 1983. « Análisis de la nupcialidad a través de la historia de uniones », dans Raúl BENÍTEZ et Julieta QUILODRÁN, éd. *La fecundidad rural en México*. Mexico, El Colegio de México/UNAM : 115-138.
- QUILODRÁN, Julieta. 1984. « Impactos de la disolución de uniones sobre la fecundidad en México », dans *Los factores del cambio demográfico en México*. Mexico, IISUNAM : 178-203.
- QUILODRÁN, Julieta. 1985. « Modalités de la formation et évolutions des unions en Amérique Latine » dans IUSSP. *International Population Conference*. Florence, IUSSP : 269-283.
- QUILODRÁN, Julieta. 1991. *Niveles de Fecundidad y patrones de nupcialidad en México*. Mexico, El Colegio de México, 244 p.
- QUILODRÁN, Julieta. 1992. « La vida conyugal en América Latina: contrastes y semejanzas » dans IUSSP. *Conferencia sobre el Poblamiento de las Américas*. Veracruz, IUSSP : 245-264.
- QUILODRÁN, Julieta. 1998. *Le Mariage au Mexique. Évolution nationale et typologie régionale*. Louvain-la-Neuve, Bruylant/Academia, 256 p.
- RABELL, Cecilia. 1992. « Matrimonio y raza en una parroquia rural de San Luis de la Paz, Guanajuato, 1715-1810 », *Historia mexicana*, 42, 1 : 3-44, México.
- ROBERTS, Georges W. 1970. « Fecundidad diferencial por tipo de unión y algunas de sus consecuencias en las Indias Occidentales », dans *Actas de la conferencia regional latinoamericana de población (IUSSP)*. Mexico, El Colegio de México : 364-372.
- ROSETO BIXBY, Luis. 1996. « Nuptiality trends and fertility transition in Latin America », dans José M. GUZMAN, Susheela SINGH, Germán RODRÍGUEZ et Edith A. PANTELIDES. *The Fertility Transition in Latin America*. New York, Clarendon Press/Oxford : 135-150.
- SANTOW, Gigi, et Michael BRACHER. 1990. « The family histories of Australian women » dans *European Journal of Population*, 6 : 227-256.

- SECRETARÍA DE PROGRAMACIÓN Y PRESUPUESTO. 1979. *Encuesta mexicana de fecundidad, Primer Informe Nacional*. Mexico, SSP, 42 p.
- VILLENEUVE-GOKALP, Catherine. 1990. « Du mariage aux unions sans papiers : histoire récente des transformations conjugales », *Population*, 2 : 265-297.